

PREVENIR, GERER ET RESOUDRE LE HARCELEMENT MORAL

Les cas déclarés de « harcèlement moral » au travail sont de plus en plus fréquents. Dans notre système légal, une définition juridique du harcèlement moral existe, mais si elle permet d'identifier les conduites qualifiées de harcèlement moral, elle ne permet pas de résoudre le conflit.

Les difficultés d'aborder le harcèlement résident dans le fait que les **enjeux** sont essentiellement **relationnels**.

De plus, de nombreux comportements reçoivent rapidement l'étiquette de conduites de harcèlement alors que dans la réalité, en analysant la situation de manière objective, neutre et indépendante, l'on constate bien souvent que ces comportements sont le résultat d'un dysfonctionnement de communication dans l'entreprise... Mais dès l'instant où le mot « harcèlement » circule, la situation s'envenime et c'est l'escalade dans le conflit...

Les outils de la médiation, utilisés de manière informelle en entreprise, c'est-à-dire dans un cadre souple et évolutif mais dans un lieu neutre garantissant la confidentialité, l'impartialité et la neutralité du tiers intervenant, peuvent être d'une aide considérable à la fois pour résoudre un conflit issu d'un cas qualifié de « harcèlement moral », mais aussi pour prévenir et gérer ce type de conflit, par la détection des symptômes, l'écoute active, l'observation et l'analyse systémique de la communication dans l'entreprise ou à tout le moins dans le département concerné.

Les chefs d'équipe, les directeurs des ressources humaines, les personnes de confiance, les conseillers en prévention, ou toutes les personnes susceptibles de devoir intervenir dans ce type de conflit ne sont pas toujours outillés pour l'appréhender.

Le médiateur social peut également être confronté à un cas qualifié de harcèlement. Il peut être utile pour lui de connaître le mécanisme du harcèlement moral et les manières de l'aborder en tentant de préserver ou de rétablir la relation entre le « harceleur » et le « harcelé ».

LE PROGRAMME

1. Cadre légal belge
2. Définitions
3. Les éléments constitutifs du harcèlement moral
4. Les manifestations du harcèlement moral
5. Les différents types de harcèlement moral (ou psychologique)
6. Les contextes propices au développement du harcèlement moral
7. Les personnes susceptibles de faire l'objet de harcèlement
8. Les stades de réaction au harcèlement
 - a) L'inconscience ou la négation
 - b) La culpabilisation
 - c) La colère
 - d) La crainte des représailles
 - e) La dénonciation
9. Les effets du harcèlement
 - a) *Pour la personne plaignante ou victime*
 - b) *Pour la personne mise en cause*

- c) *Pour les témoins*
- d) *Pour les gestionnaires*
- e) *Pour l'organisation*
- f) *Pour l'environnement extérieur*

- 10. Réactions possibles à la dénonciation de harcèlement
- 11. Recours à une méthode formelle
- 12. Recours à une méthode alternative : la médiation ou la facilitation
- 13. Caractéristiques de la médiation facilitatrice
- 14. Recours à l'intervenant : positionnement

Conclusion

MODALITÉS

1 journée de formation (8h)

Lieu : PMR Europe, Avenue Brugmann 12A, 1060 Bruxelles

Date :

Le lundi 22 juin 2009, de 9h00 à 17h00

Prix : 200 € hors TVA (soit 242 euros TVAC) et comprend la formation, le matériel didactique, les pauses café, les frais administratifs. Les lunches ne sont pas compris.

Renseignements complémentaires : PMR Europe, Aline De Walsche (0475 67 77 42)
aline.dewalsche@pmr-europe.com

Inscriptions : limite d'inscription : le 1^{er} juin 2009, au moyen du formulaire ci-annexé

FORMATRICES

Martine Becker, médiateur agréé en matières civiles, commerciales et sociales

Aline De Walsche, médiateur agréé en matières civiles et commerciales

Coralie Smets-Gary, médiateur agréé en matières civiles, commerciales et sociales

FORMULAIRE D'INSCRIPTION (DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 1^{ER} JUIN 2009)

A renvoyer à PMR Europe

Avenue Brugmann 12A

1060 Bruxelles

Tel. : 02/340 00 41

Fax : 02/346 27 37

e-mail : aline.dewalsche@pmr-europe.com

NOM:	Prénom:
Profession:	Firme:
Coordonnées de facturation:	
Tél:	Fax:
Email:	GSM:
TVA n°:	

O Je m'INSCRIS A LA FORMATION « PREVENIR, GERER ET RESOUDRE LE HARCELEMENT MORAL » DU LUNDI 22 JUIN 2009 - LIEU : « PMR EUROPE, AV. BRUGMANN, 12A, 1060 BRUXELLES » - TEL: 0475 67 77 42

Et effectue un versement de 242 euros TVAC **au crédit du compte de PMR Europe n° 001 4811372 54, avec la mention de votre nom et du code de référence HM 2206.**

O J'ai pris connaissance des conditions générales d'inscription et d'annulation en p. 4 et je les accepte.

Date

Signature

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION ET D'ANNULATION

L'organisation de nos formations nécessite un travail important qui n'est pas répercuté sur le prix de celles-ci. Dans ce contexte, nous attirons votre attention sur les conditions suivantes applicables à votre inscription :

- Si un minimum de 12 participants n'est pas réuni pour un groupe de formation, nous nous réservons le droit d'annuler la formation avec remboursement de votre participation.
- L'inscription se fait uniquement au moyen du bulletin d'inscription ci-joint qui doit être adressé à Madame Aline De Walsche, soit par fax au + 32 2 346 27 37, soit par e-mail à l'adresse suivante : aline.dewalsche@pmr-europe.com.
- L'inscription n'est définitive qu'à la réception du paiement, lequel doit intervenir au plus tard à la date limite d'inscription indiquée sur le formulaire concerné.
- Dès réception du paiement, l'inscription à la formation est définitive : aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas d'annulation de notre part ou de force majeure dûment justifiée.
- L'attestation de participation à la formation sera délivrée sur base d'une participation effective à toute la formation.

Le paiement doit être effectué au crédit du compte de PMR Europe n° 001 4811372 54, avec la mention de votre nom et du code de référence de la formation choisie.

Vu le caractère interactif de nos formations, le nombre de participants est limité. Nous vous conseillons donc de ne pas attendre la date limitée d'inscription pour vous inscrire.

Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre de leur réception. Si vous souhaitez une facture, vous pouvez l'indiquer sur le formulaire avec l'adresse de facturation. Le cas échéant, veuillez indiquer votre numéro de TVA. Vous recevrez la confirmation de votre inscription dès réception de votre paiement.

Les cours se donnent à Bruxelles, dans nos bureaux (avenue Brugmann 12A, 1060 Bruxelles, 4^{ème} étage), ou à tout autre endroit que nous déterminerions en fonction des besoins. Dans le cas où le nombre de places disponibles pour une formation serait atteint au moment où nous recevons votre inscription, nous vous en aviserions sans retard. Dans ce cas, le montant versé de votre inscription vous sera remboursé ou sera reporté pour une autre formation de votre choix, à votre convenance.

Pour tout autre renseignement, vous pouvez contacter directement Aline De Walsche (tél. 02 340 00 41, fax 02 346 27 37, email : aline.dewalsche@pmr-europe.com, Gsm 0475 67 77 42) ou Martine Becker (tél. 02 340 00 41, fax 02 346 27 37, email : martine.becker@pmr-europe.com, Gsm 0495 59 49 02).

NOS COORDONNEES

PMR Europe s.p.r.l./b.v.b.a. ■ Avenue Brugmann 12A ■ 1060 Brussels ■ Belgium
Tel +32 2 340 00 41 ■ Fax +32 2 346 27 37 ■ www.pmr-europe.com
T.V.A. BE 0866.413.205